



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Préavis N° 43/2010
Au Conseil Communal de Crassier

Municipalité de Crassier

Préavis no 43/2010

sur les comptes au 31 décembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation ce soir présentent un excédent de recettes de CHF 80'255.85, le budget prévoyait un déficit de CHF 388'392.00. Ce résultat tient compte des amortissements obligatoires du patrimoine administratif de Fr. 312'807.80, du patrimoine financier de Fr. 893'312.25, des attributions aux financements spéciaux de Fr. 132'000.00, une attribution à la réserve pour risques financiers de CHF 29'642.00 et une attribution au fonds de réserve et de renouvellement de Fr. 3'428.50.

Cet excellent résultat provient essentiellement des recettes extraordinaires provenant d'un rattrapage d'impôt des années 2006 - 2007 et 2008 d'un montant de Fr. 900'944.39 des personnes physiques, de Fr. 174'821.29 des personnes morales, d'une rétrocession du fonds de péréquation des années précédentes de Fr. 223'137.00, ainsi que de Fr. 92'241.00 concernant la facture sociale des exercices précédents.

Le total du bilan s'élève à CHF 14'750'681.31 et celui du compte de fonctionnement est de CHF 8'865'901.06

L'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 27 avril 2010 en présence de Monsieur le Syndic, (Municipal des Finances) et du Boursier communal. Le rapport de révision est annexé au présent préavis.

Comptes de fonctionnement

Pour la première fois, vous trouverez au verso des comptes de fonctionnement des commentaires établis par notre boursier, ce qui évite de passer en revue ces comptes dans le présent préavis.

Administration générale

La diminution du poste 120.311.1 « Achat mobilier » provient du fait de ne pas avoir acheté la nouvelle photocopieuse. La Municipalité a préféré établir un contrat de leasing pour cette machine.

Finances

La variation des encaissements des impôts pour l'année 2009 est expliquée dans l'introduction ci-dessus.

Bien que se basant sur la moyenne des dernières années pour estimer la part communale à l'impôt sur les gains immobilier et des droits de mutation, ces recettes sont toujours aussi difficiles à évaluer

La Municipalité a décidé d'amortir le bâtiment "Ancienne Scierie habitation" d'un montant de Fr. 769'200.00 afin d'aligner la valeur du bâtiment à la hauteur du prêt hypothécaire grevant cet immeuble.

Domaines et bâtiments

On constate avec plaisir que les bâtiments communaux, malgré des travaux d'entretien, sont toujours bénéficiaires pour la commune.

Travaux

L'enlèvement des ordures ménagères et l'élimination des déchets à l'ARC ont légèrement diminué par rapport à l'exercice 2008 ce qui prouve que la population a pris conscience de faire le tri des ordures.

Instruction publique et cultes

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont variables d'une année à l'autre et cela est dû au mouvement de la population et des élèves dans chaque commune du groupement scolaire.

Sécurité sociale

Le montant de Fr. 31'012.81 du compte 710.365.51 représente la part de Crassier au déficit de la crèche.

Remarques

On constate que le total des charges du compte de fonctionnement 2008 ordinaire prouve une certaine maîtrise des coûts.

Bilan

Le patrimoine financier a augmenté de CHF 585'156.40. Il s'agit principalement de l'achat de la parcelle no. 9 « Bœuf Rouge » pour Fr. 1'467'821.40 après dissolution de la réserve pour achat immobilier de Fr. 1'042'360.00 et l'amortissement du bâtiment "Ancienne Scierie" comme expliqué plus haut.

Le patrimoine administratif a, quant à lui, diminué de CHF 268'502.82, après les amortissements obligatoires de Fr. 312'807,80. La différence concerne les investissements relatifs au trottoir et à la piste cyclable, l'entretien des canalisations (PGEE) ainsi que les premières dépenses concernant le parking dans les jardins pour un montant de Fr. 44'304.98.

Vous trouverez en annexe, le détail des investissements au 31 décembre 2008 avec les références des préavis municipaux y relatifs.

La situation financière de la commune a permis de rembourser un montant de Fr. 365'000.00 en diminution des avances à terme fixe.

En ce qui concerne l'endettement à court, moyen et long terme par habitant, il s'élève à CHF 8'443.08 brut et à CHF 3'051.69 net.

Remarques

Le résultat réel de l'exercice 2009, avant les amortissements et attributions aux fonds de réserves et aux financements spéciaux des reprises est de CHF 1'438'667.25 comparé à CHF 1'817'385.57 pour l'exercice précédent.

Malgré le résultat positif réel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, la Municipalité est consciente que, sans connaître les effets du report de charges par le canton sur les communes, l'avenir financier de la commune est difficilement prévisible. Selon les dernières informations une bascule d'impôt doit avoir lieu au 1^{er} janvier de l'année prochaine et devrait porter sur une diminution d'environ 6% du taux communal et une augmentation identique pour l'impôt cantonal et communal.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Crassier

vu le préavis No 43/2010 de la Municipalité sur les comptes au 31.12.2009

ouï le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter les comptes de la bourse communale 2009 tels que présentés.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 17 mai 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini



Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic

